

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري
والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Rabat, le 31.05.2019

Communiqué de presse

Campagne céréalière : Le gouvernement met en place des mesures pour assurer les bonnes conditions de commercialisation de la récolte 2019

- **Les droits de douane relevés à 135% à partir du 1er juin 2019 pour protéger la production nationale de blé tendre**
- **Le prix de référence fixé à 280 dh/quintal rendu moulin**
- **Un blé de bonne qualité comparativement à l'année dernière avec un taux de protéines plus élevé**

Le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. Aziz Akhannouch et le Ministre de l'Economie et des Finances, M. Mohamed Benchaâboun ont signé une décision conjointe portant sur la mise en place par le Gouvernement d'un certain nombre de mesures pour assurer un bon déroulement de la commercialisation de la récolte des céréales au titre de la campagne agricole 2018-2019.

Ainsi, afin de permettre aux agriculteurs d'écouler à des prix rémunérateurs leur récolte de blé tendre au terme de l'actuelle campagne agricole, les mesures suivantes sont prises :

- Un prix référentiel cible de **280 dh/quintal** rendu moulin, pour une qualité standard ;
- **Une subvention forfaitaire de 5,00 dh/ql**, accordée aux opérateurs pour les quantités de blé tendre de production nationale, acquises durant la période primable allant du **1^{er} juin au 31 août 2019** ;
- **Une prime de magasinage de 2,00 dh/ql** par quinzaine, octroyée aux organismes stockeurs pour les quantités de blé tendre collectées du **1^{er} juin au 31 août 2019**. Cette prime sera servie jusqu'à fin décembre 2019 ;
- **La protection de la production nationale** de blé tendre à la frontière en fixant les **droits de douane à 135%** (au lieu de 30%) et ce, à partir du 1^{er} juin 2019, ce qui devrait assurer une protection convenable de la production nationale ;
- La reconduction du **système d'appels d'offres** pour l'approvisionnement des minoteries industrielles en blé tendre destiné à la fabrication des farines subventionnées. Les premiers appels d'offres de l'année seront réservés exclusivement à la récolte nationale.



LA DIVISION DE LA COMMUNICATION

B.P : 607 – Chellah – Rabat

Tél : 0537 66 54 99

Fax : 0537 76 67 40

قسم التواصل

صندوق البريد : 607 شالة - الرباط

الهاتف : 0537 66 54 99

الفاكس : 0537-76 67-40



Un blé tendre de bonne qualité

Les analyses effectuées sur les échantillons de blé tendre prélevés auprès des agriculteurs révèlent une qualité généralement bonne comparativement à la campagne précédente, avec un poids spécifique des grains de 80,2 kg/hectolitre en moyenne, dépassant de 3 points le standard (77 kg/hectolitre). Le taux de protéines connaît également une amélioration, avec 12,4% en moyenne contre 11,4 % en 2018.

Un accompagnement de proximité des agriculteurs

L'opération bénéficie d'un encadrement rapproché sur le terrain par les services régionaux du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, ceux de l'Office national du conseil agricole (ONCA) et ceux de l'Office national interprofessionnel des céréales et légumineuses (ONICL).



LA DIVISION DE LA COMMUNICATION

B.P : 607 – Chellah – Rabat

Tél : 0537 66 54 99

Fax : 0537 76 67 40

قسم التواصل

صندوق البريد : 607 شالة - الرباط

الهاتف : 0537 66 54 99

الفاكس : 0537-76 67-40

